# Réunion des Délégués du Personnel

## Service ISO Toulouse

## 11 octobre 2017

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
François LINANT	X	François DASSANCE	X
Sébastien ANNEREAU	X	Cyril PROCH	

#### Présents direction :

Rodolphe FAVREL Stéphanie GIRAUD

> La semaine de la qualité de vie au travail a lieu chez Thales Services du 9 au 13 octobre 2017 sur Pastel. Quand aura-t-elle lieu pour nous? Des activités sont-elles déjà définies?

### Réponse :

La direction de la société TCS a décidé de ne pas réaliser d'actions spécifiques durant la semaine de la qualité de vie au travail cette année. A ce titre, aucun des établissements de la société n'a prévu d'activité durant cette semaine.

2. Contrairement aux années précédentes, les vacances de Noël comprennent une semaine complète sur 2018 (reprise le 8 janvier 2018). Existe-t-il une possibilité de poser un reliquat de RTTs 2017 sur la première semaine de 2018?

#### Réponse :

Lors de la NAO sur le temps de travail pour l'année 2017 le calendrier était connu. Les reliquats ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel si impossibilité opérationnelle de les prendre. Les collaborateurs peuvent poser des CP sur la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier. Les JRTT 2017 doivent être pris sur l'année 2017.

La direction rappelle que de nombreuses relances ont été faites auprès des collaborateurs afin qu'ils anticipent la pose de leur RTT.

3. Le coût supplémentaire du repas de Noël du Restaurant d'entreprise du site de Vélizy est financé par la direction. Cela sera-t-il également le cas sur le site de Pastel cette année?

Réponse : La direction souhaite appliquer les mêmes règles qu'à Vélizy. Nous nous coordonnons avec le RIE et l'établissement pour mettre en œuvre ce principe.

4. Une alerte incendie a eu lieu courant septembre, pouvons-nous en connaître la cause?

Réponse : Il s'agissait d'une vraie fausse alerte causée par un détecteur trop sensible qui s'est déclenché suite à une variation de chaleur.

5. Une journée « portes ouvertes » va avoir lieu prochainement. Comment se déroulera cette journée dans notre laboratoire CESTI ? Une date a-t-elle été retenue ?

Réponse : La date n'est pas encore fixée et les modalités non plus. Par contre dans tous les cas il ne sera pas possible de visiter les zones sensibles.

6. Le dispositif GPEC d'adaptation des ressources aux charges, mis en place au sein d'ISO, est clôturée. Une des mesures du dispositif a été le détachement temporaire de plusieurs salariés dans d'autres entités.
Que se passera-t-il aux retours de ceux-ci?

Réponse : Il y a 2 collaborateurs actuellement détachés pour les équipes ITS présentes à Vélizy. L'un rattaché aux équipes ISO, et l'autre aux équipes PMO/ITS. La situation de ces collaborateurs est suivie avec eux, leur manager et leur RRH. Un entretien tripartite sera organisé avec chacun d'entre eux.

7. Pouvez-vous rappeler la durée hebdomadaire de travail des non cadres chez TCS?

L'accord sur la réduction du temps de travail du 15 décembre 2000 précise que les salariés non cadres ont une durée hebdomadaire de travail de 37h ½

La durée légale du temps de travail étant de 35h les collaborateurs mensuels bénéficient de celui de l'octroi de 15 jours de repos sur l'année pour chaque salarié.

Vous trouverez l'accord sur le site intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/tcs rh/pub/nos-accords.cfm?id=59664

8. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).

Réponse : Le point est présenté en séance.